

AVRIL - MAI - JUIN 2023

LE BULLETIN FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

INFO PREF

4
JUN

3
JUN

5
JUN

CSA RÉSEAU
DES PRÉFECTURES

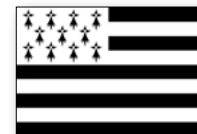
FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le 16 mars 2023, notre syndicat national a tenu une réunion régionale en Bretagne. Lors de cette journée que nous avons passée au centre **KRAVEL VACANCES (Erdeven)** dans le joli département du **MORBIHAN**, nous avons pu aborder l'organisation de notre 43ème congrès et la situation de chaque section au sein de la Bretagne (22, 29, 35 et 56).

Merci à nos camarades pour leur présence à cette réunion et leur enthousiasme.

Les camarades Bretons se font une joie de vous accueillir du 6 au 10 novembre 2023 !! Alors pensez à vous inscrire.

ken ar c'hentañ



BULLETIN D'ADHÉSION



**BULLETIN À REMETTRE À VOTRE
SECRÉTAIRE DE SECTION OU À
RETOURNER À : FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR : 11 rue des Saussaies -
75008 PARIS**

Les cotisations versées aux organisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées ou à un crédit d'impôt pour les non imposables (sauf imposition frais réels).

NOM : _____

PRÉNOM : _____

GRADE : _____

AFFECTATION : _____

E-MAIL : _____

TÉLÉPHONE : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat National F.O. Préfatures et des Services du Ministère de l'Intérieur

Fait à : _____ Le _____

SIGNATURE : _____

Syndicat National **FORCE OUVRIERE**
des Personnels de Préfecture
et des Services du Ministère de l'Intérieur

Secrétariat Général :
13, rue Cambacérès immeuble Lamartine - 75008 PARIS

Adresse postale :
11 rue des Saussaies - 75008 PARIS

Tél. : 01 40 07 62 91 (ou 62 92, ou 62 93)
Fax : 01 40 07 10 22

E-mail : fo-prefectures@interieur.gouv.fr
Site intranet : <http://fo-prefectures.ext.mi>
Site internet : www.fo-prefectures.com

Directeur de la publication : Christine MAROT
Rédacteur en chef : Romuald DELIENCOURT
N° commission paritaire : CPPAP 0325 S 07569
N° ISSN : 0154-7895

Bulletin n°176 - Trimestriel
Avril - Mai - Juin 2023
Dépôt légal : 2ème trimestre 2023
Imprimerie Iropa Rouen
02 32 81 30 60

ÉDITO



Mes chers camarades,

« Mieux vaut tard que jamais ! » c'est par ce proverbe du XV^{ème} siècle que je débute les quelques lignes de cet édito.

En effet, il aura fallu 6 mois, après les élections professionnelles, au ministère pour enfin réunir, le lundi 5 juin 2023, le premier CSA de réseau des préfctures et des SGCD !!

Alors, pour fêter cela et pour remercier l'Administration de l'absence de dialogue social, notre syndicat a demandé l'inscription d'une quarantaine de points à l'ordre du jour (lire article p. 5).

Un CSA de réseau des préfctures nous a permis de rappeler la situation des moyens dans les services au sein de vos préfctures, vos sous-préfctures et vos SGCD. L'administration nous annonce la mise en place d'un plan SGAMI 2027, la création de plateformes régionales ou interdépartementale d'instruction de titre de séjour « résident » ou « attractivité », une plateforme instruction 360 degrés Etrangers, et les rencontres de l'ATE. Nous revendiquons ce Beauvau de l'ATE depuis notre rencontre avec M. DARMANIN ministre de l'Intérieur en juin 2022.

Sur ce dernier point, des ateliers reprenant certaines thématiques comme l'accueil, ou le parallélisme missions/moyens, seront menés au plus près du terrain selon l'Administration. Ainsi, ces ateliers auxquels nos sections mais aussi le syndicat national participeront, dans certaines préfctures ou sous-préfctures de province, seront l'occasion de revendiquer des moyens afin d'améliorer les conditions de travail, et les déroulements de carrière des collègues.

Au-delà de ces sujets, notre syndicat travaille également sur la Protection Sociale Complémentaire au bénéfice des personnels. Un sujet vaste et complexe, avec des intervenants extérieurs (mutuelles), dont les objectifs ne sont pas toujours partagés... Nous continuons aussi les négociations sur l'accord national télétravail....

Tous ces sujets d'actualité animeront nos débats lors du 43^{ème} congrès de notre syndicat national. Nous comptons donc sur votre participation pour nourrir ces échanges et que cet évènement soit constructif pour le prochain mandat du Conseil Syndical National.

A bientôt à Erdeven,

Bien amicalement,
Christine MAROT,
Secrétaire générale

CSA DE RÉSEAU PRÉFECTURES - SGCG

Dans la perspective du CSA de Réseau Préfectures-SGCD du 5 juin 2023, notre syndicat FO PREF SMI a demandé en qualité de syndicat majoritaire et en application des dispositions de l'article 77 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, d'inscrire à l'ordre du jour de cette séance l'examen des points suivants :

Points généraux et transversaux :

- Point sur les « Rencontres de l'ATE »
- Mise en œuvre du CITP du 9 mai 2023 et impact sur les préfectures et SGCD
- Bilan des effectifs, préfecture par préfecture, SGCD par SGCD et département par département
- Application du PSATE et point d'étape du renforcement des missions prioritaires des préfectures (MPP)
- Evaluation des économies d'énergie des préfectures et sous-préfectures département par département (services et résidence)
- Définition exacte des impacts de fonctionnement et de moyens pour les JO 2024 sur les services Préfectures-SGCD
- Volume des heures travaillées et écrêtées en 2022/2023 préfecture-SGCD par préfecture-SGCD

Points sur les services des Préfectures et SGCD :

- Rapport de l'Inspection générale interministérielle relative aux SGCD et préconisations à mettre en œuvre par le ministère
- Suivi du plan d'accompagnement des SGCD de 2021 avec les 10 « irritants »
- Bilan des convergences
- Situation de la récupération des NBI pour les SGCD (compensation financière avec les autres ministères)

CERTs :

- Situation globale de tous les CERTs type de CERT par type de CERT
- Evolution de la situation des CERTs CNI Passeport par rapport aux moyens prévus d'être déployés
- Point d'exécution du concept de télétravail sur les CERTs CNI Passeport
- Organisation des CERTs entre eux avec la répartition des volumes d'activités
- Nombre de contractuels dans les CERTs en 2022
- Définition des objectifs d'efficience par type de CERT

SCAE :

- Point de réalisation des objectifs de 2022 avec la campagne de renfort par les préfectures (« armodromes »)
- Point sur l'évolution de la mise en place du SIA et

projection future avec impact sur les services préfectoraux

Centre de gestion financière (CGF) de Bretagne et du Centre-Val-de-Loire :

- Evaluation des expérimentations et perspective de généralisation

Préfecture de Haute-Corse :

- Opération de désamiantage avec organisation des services

Préfecture de Mayotte :

- Mise en œuvre de l'opération « Wuambushu » avec modification unilatérale de l'organisation des services Etrangers et Cabinet (volumes de travail des personnels : jours travaillés week-end et jours fériés, amplitudes de travail, astreintes...)

Lutte contre la fraude :

- Statistiques au sujet des référents fraude départementaux (nombre de postes pourvus, taux de turnover, nombre moyen d'agent par mission départementale...)
- Contrôle de l'application des consignes de sécurité en service étrangers et de l'affectation des contractuels dans ces services sensibles

Service Etrangers :

- Point plateforme Naturalisation et déploiement de Natali
- Point sur les SAS

Autres services :

- Point sur les plateformes SMOE (point rebasage entre SMOE)
- Point sur la situation des standards interdépartementaux mutualisés en ATE

Accueils en préfecture et SGCD :

- Point des PAN+
- Point Service public+

Point ASA :

- Définition de la cartographie des bénéficiaires par département, son financement et la parution de l'instruction (précision de la rétroactivité de son application)

Points ressources humaines :

- REPTS

- Reclassement des catégories B
- Bilan des élections professionnelles (rapport IGA)
- Points des emplois CAIOM GRAF (GT à mettre en place)

Points indemnitaires :

- Projection de versement des CIA en 2024 en lien avec la campagne des entretiens professionnels
- Application GIPA
- Revalorisation de l'IFSE
- Mise en place de l'ISS en préfectures et SGCD
- Point sur la réorganisation du SGAMM à la Préfecture d'Île-de-France
- Revalorisation indemnitaire des filières sociale et technique

L'absence de dialogue social depuis des mois au sein de notre ministère nous oblige à rajouter de nombreux points à l'ordre du jour pour aborder la situation des services dans vos préfectures, sous-préfectures et SGCD. Notre déclaration en début de séance de ce premier CSA de réseau l'a rappelé.

Des avancées sur notre revendication, portée depuis bientôt 1 an auprès du ministre de l'Intérieur, sur la mise en place d'un Beauvau de l'ATE, lors du CITP : la première ministre a annoncé la mise en place des **rencontres de l'ATE** auxquelles notre syndicat national mais aussi les sections locales participeront activement avec la mise en place d'ateliers. Les thèmes abordés seront l'accueil et le service des usagers, l'attractivité des métiers de l'ATE, l'administration territoriale de l'Outre-mer, les chantiers de convergence, la déconcentration et l'articulation des échelons déconcentrés, l'équilibre missions/moyens, la parole de l'Etat dans les territoires.

Notre syndicat national sera aussi amené à échanger sur le plan **SGAMI 2027** qui devrait être dans la poursuite du plan SGAMI 2022.

Concernant le **télétravail au sein des CERTs CNI/PASSEPORT**, notre syndicat a rappelé au SG du MI, cette modalité de travail qui permettrait de résoudre des problèmes locaux en terme de conditions de travail (manque de place avec les renforts vacataires, manque d'accompagnement de ces renforts, baisse d'attractivité de ce service...).

Notre syndicat a voté défavorablement sur la mise en place de la solution de substitution au téléservice ANEF au sein des services « Etrangers ». L'objectif du MI est de répondre aux difficultés et bugs techniques de l'appliquatif, par la mise en place d'un accompagnement des ressortissants étrangers, avec la création de 150 téléconseillers pour renforcer le Centre de Contact Citoyen de l'ANTS, qui serait en lien avec les PAN (quand ils existent !!) au sein des préfectures, lesquels devraient convoquer et recevoir les usagers bloqués dans leur procédure. Ces situations dites bloquantes seraient estimées à hauteur de 200 dossiers/semaine.

A ceci se rajoute la perspective de création de plateformes régionales, ou interdépartementales pour instruire les demandes de renouvellement de titre de séjour « résident » et « Passeports Talents ». Mais également une plateforme dite à 360 degrés qui aura pour objectif de revenir à une instruction plus approfondie des dossiers par examen de situation d'ensemble de la situation de l'utilisateur suite à un refus sur l'ANEF (cet examen était avant réalisé à l'accueil préalablement à toute décision).

LISTE DES REPRÉSENTANTS FO PREF SMI AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RÉSEAU DES PRÉFECTURES DES SGCD



TITULAIRES :

- Mme Christine MAROT (*bureau national*)
- M. Romuald DELIENCOURT (62)
- M. Olivier BERGER (91)
- M. Claude MODESTIN (972)
- M. Noel RUBIO (SIC)
- M. Frédéric CAILLAUD (44)



EN SUPPLÉANTS :

- M. David PEVERELLI (*filière sociale*)
- Mme Catherine BEN ASSAYA (92)
- Mme Christine JORIS (21)
- Mme Claude BOISORIEUX (77)
- M. Marc-Antoine DEUBEL (SIC 80)
- M. Pascal MAUSSANT (85)

LISTE DES REPRÉSENTANTS FO PREF SMI À LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA DE RÉSEAU DES PRÉFECTURES ET DES SGCD



TITULAIRES :

- M. Olivier BERGER (91)
- M. Pascal MAUSSANT (85)
- Mme Catherine BEN ASSAYA (92)
- M. David PEVERELLI (*filière sociale*)
- M. Frédéric CAILLAUD (44)
- Mme Claude BOISORIEUX (77)



EN SUPPLÉANTS :

- M. Noël RUBIO (SIC)
- M. Pierre BOURDIER (87)
- Mme Myriam ASSILA (13)
- Mme Nelly AUGE (08)
- Mme Céline THUEL (63)
- Mme Angely VIRGINUS (35)



PRÉAVIS DE GRÈVE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MAYOTTE

UNE NÉGOCIATION RÉUSSIE POUR LES PERSONNELS DU TA



Catherine Magri

Depuis plus d'un an, les personnels du TA de Mayotte sont confrontés à une surcharge d'activité (passage de moins de 5000 référés-liberté en 2019, 6400 en 2022 à plus de 7000 prévus en 2023) pour un nombre de 7 agents titulaires et 4 vacataires.

Les personnels du Tribunal Administratif de Mayotte n'en peuvent plus de leurs conditions de travail, de leur surcharge d'activité (4 fois plus qu'ailleurs) depuis plus d'un an sans aucun renfort. L'impact de l'opération « Wuambushu » sur le TA non évalué par le ministère de l'intérieur, ni par le Conseil d'Etat, a mis de l'huile sur le feu. FO alerte depuis plus d'un an et dans les 3 derniers CHSCT sur l'épuisement professionnel, les inquiétudes fortes de burn-out des personnels et, les risques RPS.

Face à cette situation de « rupture », l'immobilisme de l'administration étant insupportable, notre syndicat FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MI a déposé un préavis de grève le 18 avril auprès du Vice-Président du Conseil d'Etat pour alerter sur la situation des agents du Tribunal Administratif de MAYOTTE.

FO Préfectures SMI a obtenu l'ouverture de négociations avec le Conseil d'Etat qui se sont déroulées en deux tours le 20 avril et le 2 mai 2023.

La situation étant EXCEPTIONNELLE à Mayotte, des propositions et contre-propositions ont permis de dégager de premiers axes de progrès en faveur des agents de greffe du TA de Mayotte, titulaires et contractuels

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MAYOTTE

EN GRÈVE

Face à la situation, notre syndicat FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MI a déposé ce mardi 18 avril 2023 auprès de M. le vice-président du Conseil d'Etat, un préavis de grève pour nos collègues du tribunal administratif de Mayotte, le jeudi 4 mai !!!

Les personnels du TA de Mayotte avec notre syndicat revendiquent :

- Des moyens humains face à la surcharge de travail
- Un régime indemnitaire à la hauteur de leur investissement professionnel
- Une amélioration rapide et pratique de leurs conditions de travail

Notre syndicat attend un retour rapide de l'Administration afin d'échanger sur ces sujets très préoccupants pour nos collègues. La situation n'a que trop perduré, l'absence de réponse à leur courrier et leurs interrogations ne fait qu'apparaître leur solitude.

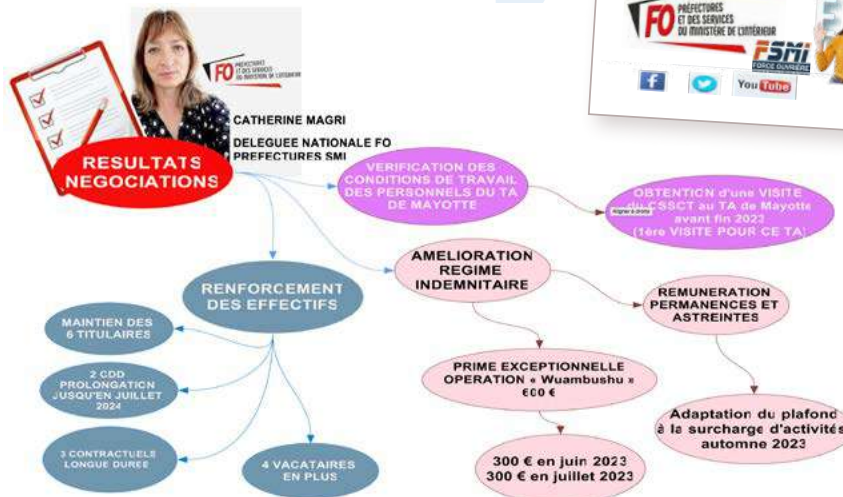
Notre syndicat FO PREF SMI est à leurs côtés pour avancer !!!

Nous continuons à mener ce combat entamé depuis 1an en CHSCT, CSSCT et CT GREFFES

Un syndicat toujours à vos côtés !

FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

19/04/2023



**SUITE À CES AVANCÉES,
FO PRÉFECTURES SMI
A LEVÉ LE PRÉAVIS DE
GRÈVE PRÉVU LE 4 MAI**



REVALORISATION GRILLES B ET C

MAI 2023



Rétablissons une vérité : dans la fonction publique, le personnel de Catégorie C et B s'appauvrit ...

Le décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique est entré en vigueur le 1er mai 2023.

Il augmente à compter du 1er mai 2023 le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique.

Il fixe le minimum de traitement, aujourd'hui correspondant à l'indice majoré 353 (soit indice brut 385), à l'indice majoré 361 correspondant à l'indice brut 397. L'effet « pervers » du choix d'augmenter le montant minimum de traitement plutôt que d'augmenter l'indice de tous les agents en est accru.

Ainsi, depuis 2021, et depuis le 1er mai dernier, nous avons connu un enième tassement d'échelon :

Catégorie C :

- Adjoint administratif et technique (C1) : les 8 premiers échelons sur 12 sont à l'indice majoré de 361
- Adjoint principal (adm et Tech) 2eme classe (C2) : les 5 premiers échelons sur 12 sont au même indice de 361
- Adjoint administratif principal (adm et Tech) 1ère classe (C3) : les 2 premiers échelons sur 10 sont à l'indice 361

Catégorie B :

- SACN et contrôleur technique de classe normale : les 3 premiers échelons sur 12 sont à l'indice 361

En terme de « progression de carrière », atteindre l'indice supérieur suivant de 361 supposera par grade :

Catégorie C

- Adjoint administratif et technique (C1) : 12 ans pour atteindre l'indice supérieur suivant 363
- Adjoint principal (administratif et technique) 2eme classe (C2) : 5 ans pour atteindre l'indice supérieur suivant 365
- Adjoint administratif principal (administratif et technique) 1ère classe (C3) : 3 ans pour atteindre l'indice supérieur suivant de 368

Catégorie B :

- SACN et contrôleur technique de classe normale : 3 ans pour atteindre l'indice supérieur suivant de 363

Ce type de « revalorisation » par tassement de tous les premiers échelons des grades de Catégorie C et B devient un outil de « dissuasion » à l'attractivité des concours Catégorie C et Catégorie B.

Il faut juste rappeler certains fondamentaux à l'administration : FO dénonce le niveau de rémunération actuel de nos fonctionnaires de Catégorie C et B, ce constat prouve le manque de considération pour les personnels de catégorie B et C.

Considérant que le montant du Smic net mensuel est de 1.383,20 euros et que le seuil de pauvreté (INSEE) de 1102 € (en 2020) est revalorisé à 1178 € (avec une inflation cumulée de 6.8 % en 2021 et 2022), il apparaît que les premiers échelons (hors IFSE) ne sont qu'à 17 % du seuil de pauvreté. La comptabilisation de l'inflation sous-représente les postes de consommation alimentaire et énergie qui ont évolué tous les deux de plus de 30 % en deux ans.

FO restera très vigilant sur cette situation qui va perdurer encore plusieurs mois et posera la question de l'intervention de la filière sociale pour venir en aide aux personnels en difficulté financière via les demandes de secours.

REVALORISATION GRILLES B ET C



RENCONTRES SALARIALES 2023

Suite aux rencontres salariales du 12 juin 2023, M. GUERINI ministre de la transformation et de la fonction publiques a présenté aux organisations syndicales siégeant au conseil supérieur de la fonction publique des mesures indemnitaires pour les personnels de la fonction publique dont celle de l'Etat.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DU POINT D'INDICE DE 1,5% AU 1ER JUILLET 2023

Modification des grilles indiciaires des adjoints administratifs et techniques (C1) et des secrétaires administratifs de classe normale (B1) avec effet au 1 mai 2023...

- Jusqu'à 9 points d'indices majorés supplémentaires pour rétablir la progressivité des rémunérations, sur la base du relèvement de l'indice minimum de traitement (IMT) au niveau du SMIC en 2023.
- Un gain indiciaire entre chaque échelon du bas de la catégorie C et de la catégorie B.

La création d'une prime « pouvoir d'achat » pour 50% des agents de la FPE, d'un montant allant jusqu'à 800€ brut. Toutefois, cette prime sera **dégressive de 800 à 300€ brut** pour les agents percevant une rémunération mensuelle brute **jusqu'à 3 250 €/mois**. Le versement sera prévu avant la fin de l'année 2023

Quatre mesures supplémentaires se rajoutent à ces annonces :

Reconduction de la GIPA pour 2023 (pour rappel c'est une indemnité versée pour tous les agents dont le traitement indiciaire brut aurait évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, en cumul sur une période de 4 ans)

Revalorisation des frais de mission

- Augmentation de 10% du plafond des nuitées hôtelières
- Revalorisation de 10% du plafond de l'indemnité repas

Meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs.

Prise en charge augmentée à compter du 1er septembre 2023, elle sera cumulable avec le forfait mobilités

Grille C1					
Échelon	IM Grille	Effet de l'IMT 1/01/23	Effet de l'IMT 1/05/23	IM Nouvelle Grille	
1	340	353	361	361	+ 0
2	341	353	361	362	+ 1
3	342	353	361	363	+ 2
4	343	353	361	364	+ 3
5	345	353	361	365	+ 4
6	348	353	361	366	+ 5
7	351	353	361	367	+ 6
8	354	354	361	368	+ 7
9	363	363	363	371	+ 8
10	372	372	372	372	+ 0
11	382	382	382	382	+ 0

Grille B1					
Échelon	IM Grille	Effet de l'IMT 1/01/23	Effet de l'IMT 1/05/23	IM Nouvelle Grille	
1	356	356	361	368	+ 7
2	359	359	361	369	+ 8
3	361	361	361	370	+ 9
4	363	363	363	371	+ 8
5	369	369	369	372	+ 3
6	381	381	381	381	+ 0
7	396	396	396	396	+ 0
8	415	415	415	415	+ 0
9	431	431	431	431	+ 0
10	441	441	441	441	+ 0
11	457	457	457	457	+ 0

durables mis en place depuis le 1er septembre 2022. (par exemple : un gain de 19€/mois en Ile-de-France) Cette mesure devrait (le ministre n'est pas affirmatif sur le sujet) s'appliquer à tous les abonnements de transport en commun auquel l'Etat participe actuellement en sa qualité d'employeur.

Revalorisation du barème de monétisation des CET

- > Agent de catégorie A: de 135€ brut à 150€
- > Agent de catégorie B: de 90€ brut à 100€
- > Agent de catégorie C: de 75€ brut à 83€

Calendrier de la mise en place de ces mesures et de l'augmentation 5 points d'indice à chaque échelon de l'ensemble des grilles indiciaires.

Juin-juillet 2023 – décret point d'indice et attribution de 5 points en Conseil des ministres, décret d'attribution de points pour les bas de grille, décret prime de pouvoir d'achat et textes réglementaires de reconduction de la GIPA

1er juillet 2023 – entrée en vigueur de l'augmentation du point d'indice et des mesures de distribution de points d'indice bas salaires.

Juillet à septembre 2023 – décrets et arrêtés pour l'extension de la prise en charge des transports collectifs, de la revalorisation des frais de mission, et des montants forfaitaires de CET

1er janvier 2024 – entrée en vigueur de l'attribution de 5 points



FONCTION PUBLIQUE

UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 juin 2023

2023 - salaire des fonctionnaires : + 1,5% on reste loin du compte !

FO fonction publique constate que l'employeur public se refuse toujours à ouvrir de véritables négociations salariales à l'instar du secteur privé.

C'est donc lors d'une réunion intitulé « rencontres salariales 2023 » que le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé de manière unilatérale les choix du Gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics.

Certaines mesures sont d'ordre général (+1,5% de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, attribution de 5 points sur toute la grille au 1^{er} janvier 2024), d'autres sectorielles (prime de pouvoir d'achat, amélioration des conditions de transports).

Ces mesures restent largement insuffisantes et sont à la fois les conséquences de choix budgétaires, mais aussi d'absence de négociations qui pourtant seraient de nature à trouver un point de compromis. FO Fonction publique condamne la différenciation des mesures, notamment la prime pouvoir d'achat qui reste facultative pour les agents de la Fonction publique territoriale car soumise au choix des élus, alors même que ces agents sont majoritairement en catégorie C, donc les moins bien rémunérés !

FO Fonction publique prend acte des mesures annoncées par le Gouvernement et restera extrêmement vigilante sur les éventuelles négociations concernant les carrières et la grille indiciaire.

FO Fonction publique rappelle que dans la Fonction publique, c'est le diplôme et la catégorie afférente qui fixent la grille indiciaire et en aucun cas l'emploi ou le métier.

A la suite de cette annonce unilatérale du Gouvernement, FO Fonction publique continue sans relâche de revendiquer l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales.

C'est ainsi qu'en fin de réunion, nous avons obtenu une deuxième « rencontres salariales » avant l'été. Le ministre veut y décider quels éléments de la rémunération seront sujets à négociation. Pour FO Fonction publique, traitement, point d'indice et carrières doivent obligatoirement être négociables.

RENCONTRES SALARIALES 2023



L'ACTION SOCIALE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE !

LA CNAS COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE

Son installation a eu lieu le 27 mars 2023 pour une nouvelle mandature de 4 ans et a pour but d'échanger sur les sujets de politique d'action sociale au sein du Ministère de l'intérieur et de l'outre-mer. Elle est composée de 7 membres de droit de l'administration et de 21 membres titulaires des organisations syndicales, élus par binômes titulaires – suppléants. Notre OS s'était opposée à cette symétrie par binômes lors des discussions sur le Règlement Intérieur et l'arrêté CNAS pour permettre une meilleure représentation.

FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR siège au titre de la FSMI-FO, qui a obtenu 8 sièges à la suite des élections professionnelles, et les titulaires présents à l'instance étaient :

Catherine BEN ASSAYA (FO PREF SMI), Claude BOISORIEUX (FO PREF SMI), Dalila BOUDADA, Frédéric DESGUERRES, Olivier PLENET, Leila BEKKOURY, Stéphane REDY et Assan MEZIANE, tous issus des OS qui composent la FSMI.

La FSMI-FO portera son attention sur les chantiers de l'action sociale pour nos collègues ultra-marins, la restauration pour les collègues de nuit, les problématiques liées au logement, la généralisation du PTZMI à l'ensemble des départements, liste qui n'est pas exhaustive. Pour nous, l'important est le souci d'équité et d'accès de tous aux actions proposées !

Les groupes de travail ont été reconduits avec les thématiques liées au développement de l'action sociale, la restauration, le logement et la petite enfance.

La FSMI-FO a demandé dès son installation à être associée aux travaux budgétaires « action sociale 2023 » ainsi qu'à la répartition par département des BDIL, une instruction ayant été adressée le 24/03/2023 aux SGCD pour la recomposition des CLAS qui doit intervenir d'ici le 30 juin 2023.

INSTALLATION DE LA COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE LE 27 MARS 2023

La FSMI FO a conservé ses 8 postes de titulaires et ses 8 postes de suppléants



Etait donc titulaires (sur la photo de gauche à droite) Catherine BENASSAYA (FO Pref SMI), Dalila BOUDADA, Claude BOISORIEUX (FO Pref SMI), Frédéric DESGUERRES, Olivier PLENET, Laïla BEKKOURRY, Stéphane REDY et Assan MEZIANE issus des différentes organisations syndicales qui composent la FSMI FO.

Nos priorités :

- l'accès aux mesures d'action sociale pour les ultra marins
- la restauration pour les collègues policiers qui travaillent la nuit
- l'extension du PTZMI (prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement) sur l'ensemble du territoire
- les difficultés de logement

La FSMI FO a demandé que soit proposée une autre alternative que la procédure de "démarches simplifiées" (procédure complètement dématérialisée) pour l'accès aux remboursements de prestations.

La FSMI FO a demandé le renfort des SGCD en effectifs dédiés à l'action sociale. A la demande de la FSMI FO, l'administration nous a répondu que les chantiers de convergence action sociale avec les ministères de l'Administration Territoriale de l'Etat étaient au point mort.

La FSMI FO sera présente dans tous les groupes de travail. Nous revendiquerons une action sociale forte pour l'ensemble des personnels du ministère.



POUR CONSULTER NOTRE SITE DEPUIS VOTRE PORTABLE :

Nous avons développé un site internet plus intuitif pour vos smartphones !
<https://www.fo-prefectures.com/mobile/>



LES CLAS Commissions Locales d'actions sociales

Elles sont régies par arrêté du 17 octobre 2022 et comprennent 13 membres pour les départements comprenant jusqu'à 600 agents et les collectivités d'Outre-Mer, 15 membres pour les départements comptant de 600 à 2000 agents, 17 membres pour les départements de plus de 2001 agents, l'administration centrale et la PP ou 21 membres pour les départements hors IDF qui ont une police d'agglomération (Bouches du Rhône, Rhône, Nord, Gironde).

Le Budget local de l'action sociale (BDIL) est fonction du nombre d'agents sur site et le MI abonde le budget à raison de deux délégations pour mener des actions. Il est important chaque année de consommer la totalité des crédits alloués !

Vos représentants du personnel en CLAS participent à des groupes de travail pour innover en matière d'action sociale et à l'assemblée plénière qui examine et se prononce sur les rapports d'activité, le budget tout en suivant le bon fonctionnement du réseau des correspondants de l'action sociale.

LES INSTANCES DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE - LES SECTIONS RÉGIONALES (SRIAS) DU CIAS

Les SRIAS sont des instances consultatives instituées au niveau régional pour participer à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle au profit des agents publics rémunérés par l'État. Elles sont placées auprès du préfet de région et sous la direction du CIAS, qui définit l'orientation de leurs actions. Elles comprennent 12 représentants de l'administration et 13 représentants des organisations syndicales (OS). Le président, issu d'une organisation syndicale, est élu par le collège des représentants du personnel parmi ses membres lors de la séance d'installation de la SRIAS. Les membres de la SRIAS sont nommés par arrêté du préfet de région.

La SRIAS est compétente pour se prononcer sur le programme d'action sociale interministérielle, proposer, dans le respect des orientations arrêtées par le CIAS et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, les actions à entreprendre, formuler des propositions visant à promouvoir la création, la coordination et l'utilisation commune des équipements sociaux et offres de services collectifs dans la région, adopter le rapport sur l'activité et la gestion de l'action sociale interministérielle déconcentrée.

Ces actions en faveur des fonctionnaires et des contractuels de la fonction publique de l'Etat, sont sur des thématiques concrètes comme la restauration collective avec les RIA, la garde d'enfant avec la réservation de places dans les crèches interentreprises, la réservation de logement, le domaine des vacances et des loisirs.

Notre syndicat FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MI est investi dans ces instances régionales, n'hésitez pas à contacter un des représentants FO.

A cet effet, vous retrouverez par le lien la liste complète des membres des SRIAS de l'ensemble des régions métropolitaines et d'outre-mer.

<https://www.fo-fonctionnaires.fr/fgf-fo/structures-affiliees/sections-regionales-interministerielles-d-action-sociale-srias/>

LA FONDATION JEAN MOULIN

FONDATION
JEANMOULIN

Agent du ministère de l'Intérieur, **quel que soit votre service d'affectation, DANS TOUTE LA FRANCE**, vous pouvez bénéficier (ainsi que votre conjoint, vos parents et enfants) d'un certain nombre de prestations de type **billetterie, sports, séjours, colonies de vacances** de la FJM :

le Guide Vacances & Loisirs 2023 avec **les codes de promotions partenaires** est disponible sur le site internet de la FJM <https://www.fondationjeanmoulin.fr/> dans l'onglet vos vacances-voyagistes. Un justificatif de votre appartenance au ministère peut être demandé.

La FJM étend l'action sociale à une offre de **restauration, crèches, cours de soutien scolaire** et propose également plusieurs types de **prêts**. Un formulaire de demande de prêt est téléchargeable sur le site FJM et y sont éligibles les fonctionnaires et agents en activité rémunérés par le ministère de l'Intérieur, agents des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ainsi que ceux appartenant aux organismes bénéficiant d'accord avec la fondation Jean Moulin (Les retraités du ministère de l'Intérieur peuvent prétendre à certains prêts).

NOS REPRESENTANTES Catherine BEN ASSAYA (titulaire) et Claude BOISORIEUX (suppléante) « FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR » SIEGENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FJM AU TITRE DE LA FSMI et sont amenées à participer à des groupes de travail sur les différents sujets de l'action sociale.



LES INSTANCES DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

LES DÉPLACEMENTS

DROME

Le syndicat national FO Préfectures et des Services du MI à Valence à la rencontre de notre nouvelle section de la DROME :

Marie-Line MISTRETTA et Catherine BENASSAYA ont rejoint l'équipe régionale AURA pour rencontrer les camarades de la DROME.

L'élection d'une liste FO à Valence est un signal fort de volonté d'un syndicat qui défend tous les camarades de tout corps, grade et filière. C'est pourquoi, nous souhaitons relancer cette section et l'accompagner dans ses interrogations, l'orienter au mieux en étant là pour rassembler nos camarades autour de notre action.

L'équipe est composée de nos trois camarades : Agnès CHASSOULIER, Salima RACHIDI et Corine DUBREUIL qui se répartissent les missions syndicales entre elles.

Toutes trois se mobilisent et débutent dans l'action syndicale. C'est un défi pour elles ! Elles sont soudées et nous serons à leur côté pour les soutenir au quotidien, leur apporter notre aide ! Nous les remercions pour leur implication.



CALVADOS

Présentation des nouveaux membres du bureau de la section FO de la préfecture du Calvados

La section de la préfecture du Calvados a fait le choix en fin d'année 2022, de renouveler la composition de son bureau dans la perspective des élections professionnelles de décembre, lors desquelles nous avons obtenus 3 sièges sur les 6 de titulaires au Comité social d'administration de la préfecture (CSA).

Ce choix a été fait pour assurer une parfaite continuité de l'action de notre section sur les quatre années consécutives à ces élections professionnelles.

Le 8 novembre 2022, nous avons procédé à ce renouvellement et la liste que nous avons présentée aux suffrages de nos collègues de la préfecture pour le Comité social d'administration était le reflet de ce nouveau bureau.

Laure Lepinteur est notre nouvelle secrétaire de section, Christophe Bondeaux notre trésorier, Eric Tondeux est trésorier adjoint et Nadège Goyer, membre du bureau. Ils sont tous quatre également élus au sein de notre CSA, Laure, Nadège et Eric comme titulaires et Christophe en tant que suppléant. Il faut ajouter à cette liste Claire Le Boudier et Françoise Lyskawa.

Une équipe renouvelée et particulièrement motivée pour défendre et soutenir avec efficacité nos collègues de la préfecture du Calvados et porter les revendications de FO.



RÉUNION RÉGIONALE GRAND EST

Le jeudi 1er juin, une délégation du syndicat national composée de Christine MAROT, Romuald DELIENCOURT et Olivier BERGER ont réuni l'ensemble des délégués des sections départementales de la région GRAND EST à la préfecture de Nancy. Merci aux camarades de Nancy pour cet accueil chaleureux et l'organisation de cette journée, qui fut productive pour chacun d'entre nous. L'actualité nationale et la vie des préfectures de chaque département ont été abordés pendant ces échanges. Suite à l'appel à candidatures, une équipe régionale sera prochainement nommée comme le prévoit nos statuts, bon courage à eux et bonne continuation à tous nos camarades de la région GRAND EST.



RÉUNION RÉGIONALE CENTRE VAL DE LOIRE

Une réunion régionale différente des autres, en effet, une des dernières sous la présidence de Philippe BELAMY et Joël TERRASSON, notre duo de tourangeaux qui a décidé de voguer vers d'autres horizons en devenant pensionnés. Merci à eux, pour tout le travail accompli au bénéfice de nos collègues. Ces remerciements ont été apportés par l'ensemble des délégués de la région Centre val de Loire et du syndicat national, ce jeudi 8 juin. Merci aux camarades qui ont souhaité reprendre le flambeau de la région et de la section de l'Indre et Loire, et bienvenue à nos nouvelles recrues dans nos sections. Une région dynamique avec une bonne ambiance !

STRASBOURG

Dans le cadre de nos déplacements du syndicat national, notre délégation composée de Christine MAROT, secrétaire générale, Romuald DELIENCOURT, secrétaire national et Olivier BERGER, conseiller national ont rencontré, le mercredi 5 avril, à la préfecture de région Grand Est à

Strasbourg, les camarades de la section. Après un point sur l'actualité locale, nous avons rencontré M. le secrétaire général de la préfecture pour évoquer la situation des services, et lui présenter notre nouvelle secrétaire adjointe Mme Rachel POUZIN élue à l'unanimité. Notre section est en bonne voie !!



CHAUMONT

Le jeudi 6 avril 2023, notre délégation nationale a poursuivi son passage dans la région GRAND EST en se rendant à la préfecture de CHAUMONT dans la HAUTE-MARNE. Ce déplacement a officialisé l'installation de notre nouvelle section !!

Encore merci à nos collègues qui se sont investis dans les élections professionnelles puis maintenant en



créant la section FO PREF SMI 52. Ce travail a déjà été remarqué : en effet, les candidats de la section FO PREF SMI 52 ont été élus lors des dernières élections professionnelles avec une large majorité.

Pour la 1ère fois que FO dépose une liste, nous obtenons 4 sièges de titulaires sur 5 au CSA de la préfecture et du SGCD de la Haute Marne. Encore bravo !!

SECTION 66

La section FO préfecture 66 dispose d'un bureau composé d'une dizaine de personnes qui travaillent dans des services très différents de la préfecture.

À la suite de l'AG extraordinaire du 16 mars 2023, il a été procédé au renouvellement des membres suivants : secrétaire de section et secrétaire de section adjoint.

Mme Cynthia CATENA est devenue secrétaire de section et Mme Muriel SORIANO, secrétaire de section adjointe.

La trésorière Mme Dominique Crozet (retraîtée) et la trésorière adjointe Mme Ghislaine Sève-Grané conservent leur fonction.

En ce qui concerne les missions de représentation au nouveau comité social d'administration et à sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, Ghislaine Sève-Grané et Cynthia Catena sont membres titulaires, Muriel Soriano et Safia Fatmi suppléantes.

La section FO préfecture 66 conseille, soutient et défend les agents de la préfecture, des sous-préfectures et du secrétariat général commun départemental !

Pour nous contacter :
pref-fo-syndicat@pyrenees-orientales.gouv.fr
cynthia.catena@pyrenees-orientales.gouv.fr / muriel.soriano@pyrenees-orientales.gouv.fr

WALLIS ET FUTUNA

Après une prise de contact pendant les élections professionnelles, puis une réunion en visio, c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons fait la connaissance de nos camarades de WALLIS ET FUTUNA. Notre syndicat est heureux d'annoncer la création d'une section FO PREF SMI à 36h de vol de la métropole. Merci à nos camarades pour leur investissement auprès des collègues.

Section wallis et futuna
SG : Germaine FILIMOHAAU
SG adjointes : Damaris DINH
Amelia VAISALA

Trésorier : Joao JESSOP
Trésorier adjoint: Romaric DINH
Conseillers: Jean Louis VIRAMOUTTOU
Petelo Sanele MAILAGI

Nous avons pu rencontrer mesdames Germaine FILIMOHAAU et Damaris DINH pendant leur séjour professionnel en île de France.



SECTION 95

Suite à l'assemblée générale du 11 avril 2023, et au prochain départ en retraite de Chantal MENEGETTI, le bureau de Force Ouvrière Préfecture du Val d'Oise a été complètement renouvelé. Laurent BOUSSAC, membre élu en CSA a été élu trésorier, Thierry CHAUMERLIAC secrétaire, Carine DUMESNIL trésorière-adjointe. **Nous profitons de cette tribune qui nous est offerte afin de remercier Chantal MENEGETTI pour son action au sein de FO préfecture du Val d'Oise dont elle a été la figure de proue pendant plus de deux décennies et nous lui souhaitons une agréable retraite bien méritée.**

LA FILIÈRE SOCIALE : RENCONTRES ET DEMANDE DE JUSTICE !

Rencontres :

Ce premier trimestre a été l'occasion pour nous d'aller à la rencontre, le 17 mars dernier, de la Sous-Directrice de l'action sociale Police afin d'aborder les problèmes récurrents pour les assistantes sociales du personnel du côté Police :

- Oubli systématique du service social dans la communication DRCPN sur les réseaux de soutien envers les agents.
- Absence d'identification du service social dans les services de police.
- Mais aussi, trop souvent, absence de bureau pour les assistants sociaux dans les commissariats pour recevoir les agents.

Les problématiques ont, semble-t-il, été entendues, et des engagements en matière de communication ont été pris. Maintenant, nous attendons que cela se traduise par des actes...

Le 31 mars, nous avons également été reçus, pour la seconde fois, depuis sa prise de fonction, en octobre 2022, par la nouvelle conseillère technique nationale, responsable du service social : Corinne GRUZSKA. Cette nouvelle arrivée a permis de renouer enfin un dialogue social constructif et serein entre FO et la responsable des assistants sociaux du personnel.

Certains sujets et préoccupations de cette filière ont pu être abordés, tels que :

- les problèmes de communication interne métier
- l'implantation et l'organisation du réseau (manque d'assistants sociaux dans certains départements, cartographie des équipes à revoir, repositionnement du réseau sur les territoires : rattachement national ou SGCD ?)
- les continuités de service en cas d'absence prolongée qui épuisent
- le problème de l'attractivité du métier au MI et des postes vacants
- la refonte du règlement intérieur et télétravail
- la refonte et la problématique des écrits professionnels et des procédures internes.
- les difficultés de l'outil IRISS
- les secours financiers et le montant maximum trop bas
- un point sur les moyens matériels.

Là aussi, pas toujours de réponses concrètes mais une responsable à l'écoute et préoccupée par le bien être des assistantes sociales, pour le moment.

Différents échanges ont également eu lieu avec les services de la DRH et bonne nouvelle ! Nous avons enfin obtenu l'accord pour l'organisation d'un concours

EGALITE ?

La grande cause du quinquennat du Président de la République sur l'égalité entre les femmes et les hommes est-elle BAFOUÉE au ministère de l'Intérieur ?

Le scandale du régime indemnitaire des assistants sociaux, des conseillers techniques de service social et des infirmiers du MI :

Comment expliquer aujourd'hui que le socle de leurs régimes indemnitaires annuel (IFSE) soit inférieur de 2745 € (pour les ASS) et de 4 785 € (pour les Infirmiers), et de 1130 € (pour les CTSS) par rapport à un attaché de même catégorie A ?

➡ Nous n'avons aucune justification statutaire ou réglementaire.

Aurions-nous affaire à une politique sexiste ? On est donc en droit de s'interroger !

Ces métiers composés à 95 % de femmes, seraient-ils toujours victimes d'une approche historique sexiste basée sur une conception d'une compétence « naturelle » chez les femmes et non acquise ? Comme vous le savez les métiers les plus féminisés sont les moins bien payés et c'est un exemple flagrant au Ministère de l'Intérieur.

Donc FO dit STOP à cette injustice et à cette DISCRIMINATION !

L'égalité professionnelle commence par l'égalité salariale et de régime indemnitaire !

FO a écrit au ministre directement et demande immédiatement la revalorisation du socle province de tous les assistants sociaux, conseillers techniques de service social et infirmiers sur la base de la CAT A administrative.

MÊME NIVEAU, MÊME CATÉGORIE, MÊME RÉGIME INDEMNITAIRE !

Un syndicat toujours à vos côtés !

FO PROTECTRICES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

30/03/2023

d'entrée pour les assistants sociaux pour faire face aux difficultés de recrutements et un examen professionnel pour le grade de principal pour la fin d'année.

Revendications que nous portons depuis des années !

Demande de justice !

Face au constat et chiffres à l'appui... que l'égalité professionnelle devait aussi passer par la rémunération..., nous avons dénoncé haut et fort une injustice et un scandale flagrant concernant le régime indemnitaire des assistants sociaux, des conseillers techniques de service social et des infirmiers du MI.

En effet, comment expliquer aujourd'hui que le socle de leur régime indemnitaire annuel (IFSE) soit inférieur de 2745 € (pour les ASS) et de 4 785 € (pour les Infirmiers), et de 1130 € (pour les CTSS) par rapport à un attaché de même catégorie A ?

Aurions-nous donc affaire à une politique sexiste ? Car ces métiers composés à 95 % de femmes, seraient pour nous toujours victimes d'une approche historique sexiste basée sur une conception d'une compétence « naturelle » chez les femmes et non acquise ! Comme vous le savez, les métiers les plus féminisés sont les moins bien payés et c'est un exemple flagrant au Ministère de l'Intérieur.

En appui, notre secrétaire générale Christine MAROT a immédiatement écrit au Ministre qui nous l'espérons y sera très sensible ...

Pour l'instant pas de réponse ...

Pour FO, il n'est pas question de laisser perdurer un tel écart injuste : MÊME CATÉGORIE, MEME IFSE que l'on soit homme / femme, technique, administratif social, médical etc. !

Nous ne lâcherons rien !



LE MOT DE LA SECTION RETRAITE

Chers camarades,

Nous vivons une actualité qui cumule les handicaps avec une inflation record et donc un pouvoir d'achat en berne et la désorganisation de notre système de santé. C'est dans ce contexte que le gouvernement a fait le choix d'imposer une réforme des retraites jugée injuste, rejetée par les organisations syndicales unanimes et soutenues par l'opinion ainsi qu'un grand nombre de politiques.

Il ne faut donc pas s'étonner du climat de violence qui s'installe dans notre pays et qui ne laisse pas d'inquiéter. Pour autant, l'expression de la violence ne doit pas être banalisée et considérée au final comme le prix à payer pour être entendu. Ce serait notre démocratie qui serait alors en danger. Aussi, nous condamnons fermement les actes de violence perpétrés par des groupuscules irresponsables et agissant en marge des manifestations.

Les organisations syndicales sont un vecteur essentiel de la cohésion sociale. Elles sont un corps intermédiaire, l'instance incontournable pour le dialogue social. Nous tenons notre légitimité des institutions. Le gouvernement doit en être conscient et il doit nous écouter et surtout nous entendre s'il veut la paix sociale dans le respect des valeurs républicaines.

Les retraités ont toute leur place au sein de notre organisation syndicale. Ils ont répondu aux appels à mobilisation lancés par l'intersyndicale, qu'ils en soient à nouveau remerciés, et ils seront au côté de leurs camarades en activité pour la poursuite du mouvement et pour soutenir leurs propres revendications.

En effet, nous sommes tous concernés, futurs retraités et retraités d'aujourd'hui car nous l'avons déjà dit, l'enjeu est l'avenir de notre protection sociale.

La finalité de la réforme est la baisse de la part des retraites dans le PIB. Elle était de 14,7 % en 2020. L'objectif du gouvernement est de ramener ce taux à 11,7 %. Il est inacceptable d'évoluer vers un système dont les pensions et les retraites seraient une variable d'ajustement pour diminuer les dépenses publiques. La baisse des pensions et retraites est d'ailleurs déjà effective en raison des mesures de gel ou de sous-indexation par rapport à l'inflation. On a ainsi chiffré à 20 % la baisse du pouvoir d'achat des retraités sur 15 ans.

Garantir le maintien du pouvoir d'achat des retraités, c'est notre combat de toujours car nous constatons une paupérisation croissante des ménages de retraités ou personnes isolées dont les ressources étaient déjà modestes.

Les augmentations des prix à la consommation des tarifs et des dépenses contraintes enregistrés les 12 derniers mois sont insupportables : + 18 % pour le seul poste de l'alimentation, sans compter les hausses du coût des transports et de l'énergie et les hausses généralisées de santé. On annonce une baisse de cette inflation à deux chiffres à l'automne comme si l'on était maître des mécanismes qui conduisent à la formation des prix à la production et à la distribution, ce qui n'est évidemment pas le cas. A supposer que l'évolution des prix soit effectivement stabilisée, elle le sera à un niveau

déjà trop élevé. En attendant, l'Etat aura engrangé davantage de recettes de TVA.

Il serait injuste et inadmissible que les salaires et les retraites ne soient pas revalorisés en conséquence et nous devons de réagir fermement et d'être exigeant sur cette revendication.

Mais d'autres sujets sont tout aussi prioritaires et doivent nous mobiliser.

La santé d'abord : il faut mettre fin aux déserts médicaux, recruter et former davantage de praticiens et de soignants pour pallier à la crise de l'hôpital public et des urgences.

Il faut que nos aînés en EHPAD soient traités dignement Il faut des établissements accessibles financièrement et dotés de moyens à la hauteur des besoins. Ce qui est également vrai pour le maintien à domicile qu'il faut prioriser. La situation des aidants familiaux doit être mieux prise en compte.

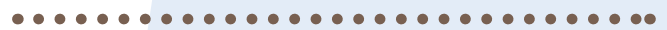
La complémentaire santé ensuite : Nous revendiquons depuis des années pour les retraités un crédit d'impôt sur les cotisations mutuelle. Ce serait une mesure d'équité puisque les retraités sont par ailleurs particulièrement pénalisés par l'application de la tarification à l'âge.

La fracture numérique enfin : Nous avons maintes fois dénoncé la dématérialisation à marche forcée des procédures. Tout est organisé comme si chaque Français était tenu de posséder un ordinateur et si c'était le cas, d'en bien maîtriser l'utilisation.

On pourrait multiplier les exemples significatifs. La navigation sur le net est parfois lourde, complexe, coûteuse en temps et en énergie dans les deux sens du terme.

Les défenseurs des droits qui se sont succédés ont inlassablement demandé au gouvernement et aux administrations de prévoir une alternative au recours au numérique. Le Conseil d'Etat a également statué en ce sens. En vain.

C'est une forme d'exclusion que nous vivons aujourd'hui et ce n'est pas acceptable. Nous devons donc persévérer dans la défense de nos droits en la matière.



Nous sommes donc en ordre de marche pour défendre des revendications qui seront portées par nos instances fédérale et confédérale.

Sur ces bases le bureau de l'Union Fédérale des Retraités (UFR FGF-FO) présentera fin Juin au Conseil Fédéral de la FGF une plateforme revendicative à laquelle nous travaillons actuellement. Un retour vous sera fait le moment venu.

Il nous faut être offensifs, tenir bon au-delà des déceptions et des frustrations et considérer tout ce que l'on aurait à perdre si nous renoncions.

*Bien fraternellement
Bernard RIBET*

Président de la Section Nationale des Retraités



SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



facebook

Rejoignez nous !!!



**Pour connaître toute l'actualité
de votre administration,
un seul moyen,
liker FO Prefectures**



Retrouver aussi notre actualité sur



FO PREFECTURES



@fopref



FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MI

*un syndicat libre et moderne,
qui se bat au présent pour votre avenir !!!*



Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>



06/11/2020